



Association intercommunale scolaire
des Ormonts - Leysin (AISOL)

Aux Parents des élèves de 7P à 8P à Leysin

Aux Parents des élèves de 7P à 9P au Sépey

Soutien aux devoirs - Année scolaire 2020-2021

Qu'est-ce que c'est :

- 45 minutes de soutien donnés par un enseignant de l'établissement scolaire
- Des soutiens proposés à tous les enfants de la 3P à la 11S dans des locaux adaptés situés dans les collèges de nos trois Communes, de septembre à juin
- Le choix de prendre 1, 2 et/ou 3 périodes par semaine (lundi, mardi et/ou jeudi)
- Un prix moyen d'environ CHF 7.- par enfant, par période grâce à la prise en charge d'une partie du montant total par l'AISOL
- La possibilité de payer en 3 mensualités sans frais : 1x en septembre, 1x en décembre et 1x en mars
- Un tarif dégressif selon le nombre d'enfants inscrits d'une même fratrie ou le nombre de périodes choisies
- L'obligation de s'inscrire pour une année, pas d'inscription à la carte (inscription en cours d'année possible si validée par l'enseignant)

Grille tarifaire annuelle pour

1er enfant

2ème enfant

3ème enfant et plus

1 période/ semaine	2 périodes/ semaine (-5%)	3 périodes / semaine (-10%)
250.00 CHF	475.00 CHF	675.00 CHF
230.00 CHF	437.00 CHF	621.00 CHF
200.00 CHF	380.00 CHF	540.00 CHF

Le soutien aux devoirs **débutera** la semaine du **31 août pour les 7P/8P**
et la semaine du **7 septembre pour les 9S**

Le numéro de la salle sera communiqué par le/la maître/sse de classe de votre enfant à la rentrée. Le soutien a lieu dans le collège dans lequel votre enfant est enclassé.

Conditions générales Soutien aux devoirs 2020-2021

1. Définition

- Le soutien aux devoirs consiste en un appui et un accompagnement par un enseignant dans un environnement calme et silencieux.
- En cas de nombre d'inscription insuffisant dans un groupe, ce dernier pourrait s'annuler en cours de route. A ce moment-là le prorata du montant déjà versé sera remboursé aux parents.

2. Modalités

- Les parents inscrivent leur enfant au soutien aux devoirs pour l'année scolaire concernée au moyen du formulaire approprié. L'inscription se fait pour toute une année et pas à la carte.
- Les parents payent le prix mentionné dans le tableau en page 1, selon le nombre de période et d'enfants d'une même fratrie inscrits. Pour information, le coût total par enfant est de CHF 360.00 par année pour un jour de soutien (période) aux devoirs par semaine, l'AISOL subventionne la différence.
- La participation demandée aux parents (environ 7.- par période) sera facturée par l'AISOL et pourra être payée en 3 mensualités sans frais.
- Il est possible que les devoirs ne soient pas terminés à la fin du temps imparti aux devoirs accompagnés ; ceux-ci doivent alors être achevés à domicile.

3. Rôle de l'enseignant responsable du soutien aux devoirs

- Il donne des outils pour développer l'autonomie de l'élève face à ses devoirs et ses apprentissages.
- Il accompagne l'élève dans sa gestion des devoirs.
- Il fait le lien avec le/la maître/esse de classe de l'enfant s'il s'aperçoit que l'enfant a besoin d'appui complémentaire.

5. Rôle des parents

- Les parents restent responsables de contrôler le travail effectué au soutien aux devoirs et de compléter, si nécessaire, les devoirs à mémoriser ou les devoirs non terminés.
- **Penser à donner un goûter à votre/vos enfant/s ; une pause est prévue à cet effet entre la fin des cours et le début du soutien aux devoirs.**
- Les parents annoncent directement à l'enseignant au soutien aux devoirs toute absence de leur enfant au soutien aux devoirs.
- L'enfant peut être libéré plus tôt si ses devoirs sont terminés ou s'il n'en a pas, mais uniquement sur autorisation des parents.

6. Rôle de l'élève

- L'élève s'engage à suivre le soutien aux devoirs jusqu'à la date définie.
- L'élève qui n'a pas de devoirs dans l'immédiat doit être présent au soutien aux devoirs. Il doit s'organiser afin d'anticiper ses apprentissages et prendre de l'avance dans son travail.
- L'élève s'engage à appliquer les règles de respect et de calme qui sont celles de l'école. Si un élève ne respecte pas le cadre scolaire fixé, il pourrait se voir exclu du soutien aux devoirs, toutefois le solde du montant restant dû devra être versé.

Le Comité de direction de l'AISOL

Le Sépey, juillet 2020

Inscription via le lien suivant :

<https://forms.gle/xiW23GKVR69zJqny8>